

**Atelier « Démocratie participative à tous les étages » :**  
**« Mettre en réseau les acteurs de la démocratie participative »**

Présentée en séance plénière le 30 janvier 2019





L'importance accrue du besoin de démocratie participative avait été relevée par le Conseil de Développement, parce qu'il en est un exemple, mais surtout parce que ce besoin transparaissait de tous ses débats et consultations. C'est pour cela qu'un groupe de travail s'est constitué autour du thème « Démocratie participative à tous les étages » dès juin 2017.

Les instances de démocratie participative sont nombreuses au sein de la MEL. Instaurées par la loi ou fruit d'une volonté locale, elles ont toutes pour but de permettre l'implication des citoyens dans la vie de la cité. Ce faisant, elles fournissent aux élus et services en charge du fonctionnement et de l'avenir des municipalités un reflet dans la durée non seulement des besoins et attentes des habitants, mais aussi de leur capacité de contribution sur le projet municipal.

Si ces instances et leur vitalité sont sources d'optimisme, elles cachent aussi des manques et réclament des besoins que le groupe de travail a voulu étudier, convaincu qu'il fallait d'abord s'appuyer sur ce terreau pour proposer une nouvelle dynamique étayée par des améliorations concrètes.

Pour cela, il a mené une enquête auprès des communes de la MEL afin d'y recenser les instances de démocratie participative organisées sous l'égide des municipalités et d'en relever à la fois les méthodes et les thèmes de travail, mais aussi les modalités de recrutement des membres et de prise en compte des avis ou recommandations exprimés.

Il en ressort deux enseignements majeurs :

- une grande hétérogénéité du fonctionnement des différentes structures ainsi que de leur rôle effectif,
- un vrai besoin de concertation entre elles et au-delà des limites municipales afin de bénéficier de l'expérience des uns et des autres, et d'étudier ensemble des questions qui sont de plus en plus intercommunales.

La nécessaire ambition de renforcer le dialogue entre les citoyens et les institutions a conduit le législateur à mettre en place des dispositifs permanents de démocratie participative. C'est ce que l'on appelle communément la « Démocratie organisée ».

On trouve ainsi :

- **Le Conseil de développement** à mettre en place dans les EPCI<sup>1</sup> de plus de 20.000 habitants (loi NOTRE 2015).
- **Les Conseils de quartiers**, obligatoires dans les communes de plus de 80.000 habitants et facultatifs dans celles de 20.000 à 80.000 habitants (loi Vaillant 2002).
- **Les Conseils citoyens** qui doivent accompagner les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville (loi Lamy 2014).

Mais de nombreuses communes ont aussi mis en place de leur propre initiative des instruments spécifiques pour renforcer la participation de leurs habitants à la définition des projets et des politiques: **Conseil communal de concertation, Conseil des aînés, Conseil des jeunes**,...

Ils complètent les instances précédemment citées et cherchent à offrir aux citoyens soucieux de s'engager une large palette de possibilités d'action. Il reste cependant l'épineuse question des voies et moyens de s'adresser à tous ceux qui ne partagent pas cette ambition mais qui sont impactés par les choix communaux, ou qui la croient réservée à d'autres catégories d'habitants, voire en ignorent la possibilité. Ils peuvent pourtant former une part importante de la population communale qui peut alors se sentir exclue, à tort ou à raison, de la vie publique.

Dans les faits, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques relèvent le plus souvent de la coordination de multiples compétences, elles-mêmes réparties sur plusieurs niveaux institutionnels. L'habitat ou l'espace public par exemple doivent satisfaire des exigences tout à la fois du quartier, de la commune et de l'agglomération. Les diverses instances de démocratie participative locales travaillent ainsi sur des problématiques proches voire identiques, mais avec un regard limité à leur échelle territoriale, sans toujours intégrer les approches conduites aux autres niveaux. Cette approche peut induire une double insatisfaction :

- de la part des participants à ces instances qui ont conscience de rendre un avis parcellaire. Ce qui ne disqualifie pas pour autant ce regard local sur une problématique plus large puisqu'il reflète le point de vue de l'utilisateur,
- de la part des élus et services techniques des échelons supérieurs qui disposent d'une vue plus globale et peuvent considérer cette perception comme trop étroite pour être prise sérieusement en compte.

Face à ce constat, une première amélioration serait de **favoriser les relations entre ces différentes instances de démocratie participative, d'enrichir les pratiques de chaque institution par l'expérience des autres, et ainsi de renforcer la pertinence des avis et préconisations** en intégrant les autres dimensions.

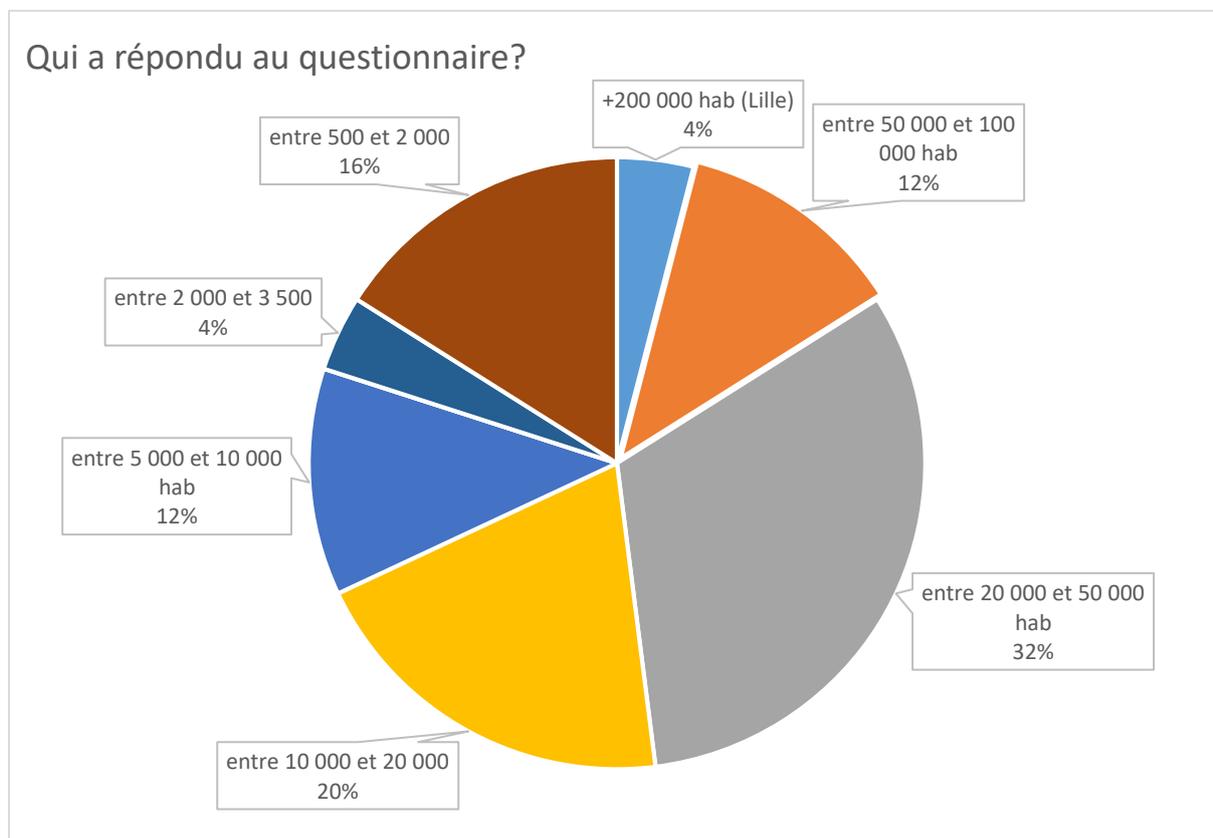
---

<sup>1</sup> Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)



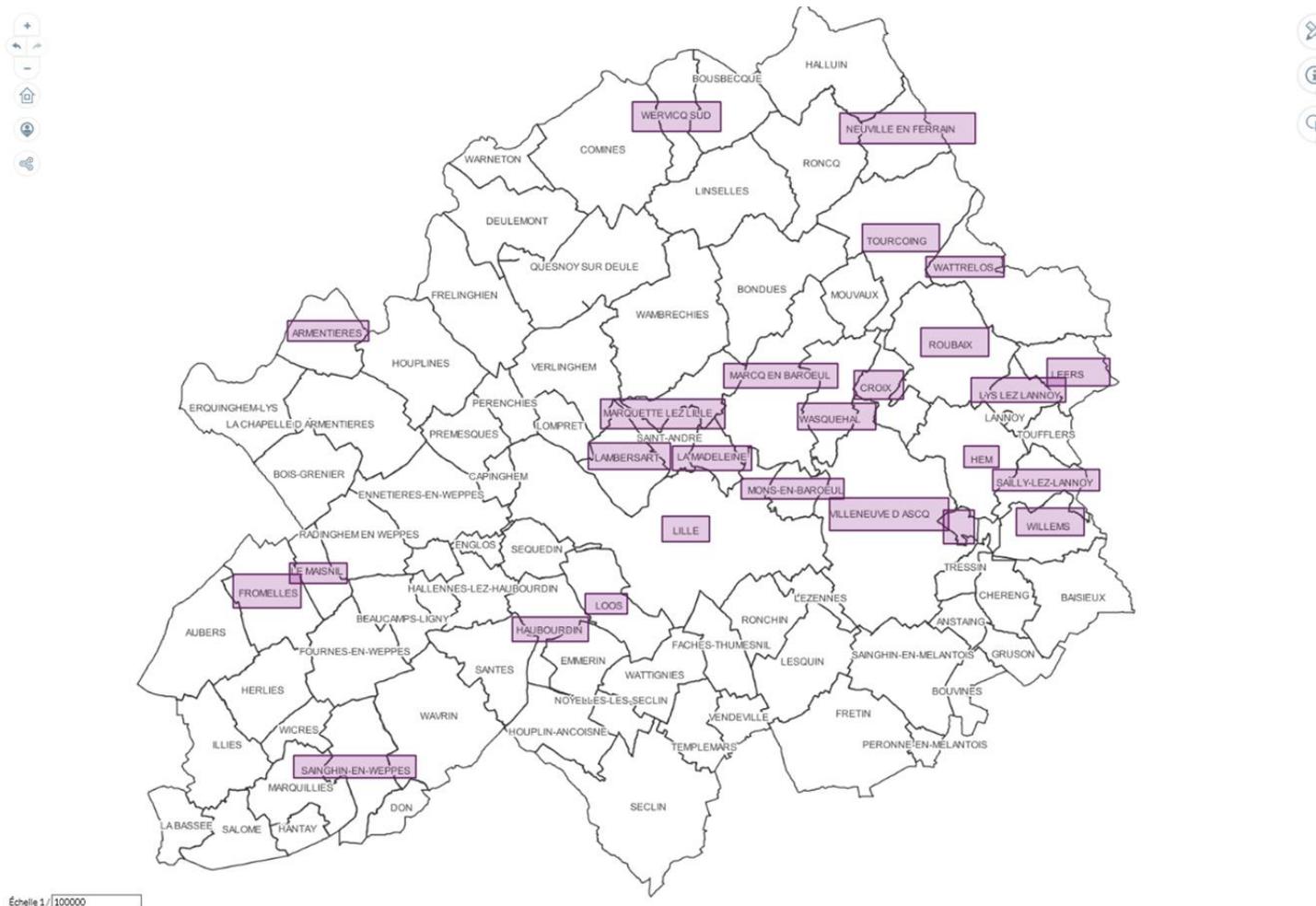
# 1. LES REpondANTS

Les 25 communes qui ont répondu à l'enquête recouvrent une population de 788 949 habitants, soit 70,3% de la population métropolitaine.



Qui a répondu au questionnaire?	Nombre	Ont répondu	Taux de réponse
+200 000 hab (Lille)	1	1	100%
entre 50 000 et 100 000 hab	3	3	100%
entre 20 000 et 50 000 hab	10	8	80%
entre 10 000 et 20 000	14	5	36%
entre 5 000 et 10 000 hab	14	3	21%
entre 3 500 et 5 000	5	0	0%
entre 2 000 et 3 500	16	1	6%
entre 500 et 2 000	24	4	17%
- 500	3	0	0%
Nombre de communes qui ont répondu		25	28%

## Les communes de la MEL ayant répondu au questionnaire :



On peut noter un faible taux de réponse de la part des petites communes périphériques et/ou rurales. Ceci peut s'expliquer par deux causes principales :

- Elles peuvent pratiquer une forme de **démocratie directe quotidienne** entre élus et population de par la facilité de contact entre chacun, et dès-lors ressentent moins le besoin d'instances formelles pour relier élus et services avec le reste des administrés.
- Les services y sont très petits en effectif, et ce questionnaire n'a pas été considéré comme une priorité au regard des **autres charges et impératifs**.

Il n'en reste pas moins qu'elles continueront à faire partie des préoccupations de l'atelier, le Conseil de Développement ne souhaitant pas limiter son regard aux problématiques strictement urbaines des grandes communes.

## 2. LES DIFFERENTS TYPES D'INSTANCES

Pas moins de 107 instances de démocratie participatives ont été recensées sur le territoire de la MEL (ce recensement n'étant pas exhaustif).

Instance	Villes
Conseil de quartier	<b>60</b> *: Tourcoing (16), Lambersart (7), Lille (10), Loos (7), Croix (5), Marcq en Baroeul (8), Wattlelos (7)
Conseil citoyen	<b>27</b> ** : Lille (5), Armentières (2), Roubaix(5), Tourcoing (5), Wattlelos (2) ; Villeneuve d'Ascq (2) ; Mons (1) ; Lys les Lannoy (1) ; Lambersart (1) ; Croix (1) ; Marcq en Baroeul (1) ; Hem (1)
Conseil des enfants	<b>2</b> : Sainghin en Weppes, Lille
Conseil des jeunes	<b>4</b> : Villeneuve D'Ascq, Roubaix, Lille, Marquette lez Lille
Conseil des aînés / seniors	<b>3</b> : Hem, Lille, Lys les Lannoy
Conseil Communal de Concertation	<b>2</b> : Lille, La Madeleine
Conseil des résidents étrangers	Lille (arrêté car peu de succès)
Comité consultatif spécifique	<b>3</b> : Sainghin en Weppes (éducatif élémentaire, monde associatif), Willems (commission urbanisme), La Madeleine (commissions extra-municipales, appels à idées spécifiques)
Communauté des voisins vigilants	<b>1</b> : Willems
Groupe de pilotage culturel	<b>1</b> : Willems
Instance hybride	<b>2</b> : Saily les Lannoy (Fabrique), Leers, Mons en Baroeul (Fonds participatif)
Conseil de Développement	<b>1</b> : MEL
MEL à l'écoute de ses habitants, consultations à l'échelle métropolitaine	<b>1</b> : MEL
Pas d'instance formelle et permanente	Neuville en Ferrain, Fromelles, Le Maisnil

\*Manquent ceux de Villeneuve d'Ascq

\*\*Sur 34 recensés dans la Métropole

On peut regrouper les instances en 2 groupes : les formes classiques instaurées par la loi et les initiatives communales.

## 2.1 La forme classique des conseils de quartiers et des conseils citoyens dans les grandes communes : quelle part dans les prises de décision ?

Les conseils de quartier et les conseils citoyens sont les instruments de la démocratie de proximité dans les communes les plus grandes. C'est le moyen de donner la parole à des habitants, qu'ils soient simples citoyens, militants associatifs ou membres du monde économique, à travers des rencontres avec les élus. Cela doit leur permettre de **s'exprimer durant toute la durée du mandat électif et donc de peser, voire d'interférer sur la prise de décision**. Cela ne diminue pas la valeur particulière conférée par les élections et donc le mandat confié aux élus, mais doit **assurer une permanence du dialogue entre ces derniers et leurs services avec leurs concitoyens**. Ces moments d'échanges et de débats participent de plus au développement d'un sentiment d'appartenance à la commune, et d'investissement citoyen dans la vie publique.

Les objectifs de ces conseils sont de permettre aux citoyens de s'impliquer et de s'intéresser à la vie de leur commune (environnement, social, espaces publics, etc.). Leur but est aussi d'informer les citoyens, de recueillir des avis pouvant influencer les politiques publiques. Ils doivent donc bien être à la fois **un lieu de débat**, mais aussi **une force de proposition** dont les avis peuvent peser sur les décisions sous peine de devenir une simple chambre de consultation et/ou d'approbation.

C'est ici une position toujours difficile à tenir car ces instances n'ont **pas pour vocation de remettre en cause les choix effectués lors des élections**. Pour cela, le recrutement des participants doit veiller à **assurer une large diversité des membres** afin d'être un bon reflet de la population locale, et en quelque sorte compléter dans le temps la pluralité des avis qui s'expriment lors des scrutins majeurs.

Ces instances ne peuvent non plus se limiter à approuver ou améliorer à la marge les choix proposés. Une relation de confiance et une considération mutuelle doit s'instaurer entre élus et instances pour œuvrer dans le seul but de l'intérêt général. Ce qui ne peut se décréter, mais uniquement se construire par un **patient travail d'écoute mutuelle**.

Ce faisant, ces instances apporteront leur pierre à la difficile question de **la gestion du changement dans des communes** le plus souvent fortement impactées par des **évolutions sociétales complexes mais inéluctables**.

Un des objets de débats à venir pourrait constituer à évaluer quelle est la place réelle des délibérations et travaux de ces instances sur les décisions ? Il est en effet remonté des entretiens qui ont été réalisés **un sentiment de frustration quant à la réalité de leur impact sur la décision des élus**. Sont-ils une enceinte d'information et d'expression des citoyens entre eux, une sorte de « think-tank » aux avis consultatifs mais précieux pour les élus, ou une instance de validation/remise en question des décisions municipales ?

Enfin, il pourrait également être judicieux d'évaluer l'influence des autres structures d'expression citoyenne qui ne rentrent pas dans le cadre de ces instances rattachées à des mairies mais qui peuvent disposer d'une vraie écoute et influence (syndicats, associations, collectifs, ...).

## 2.2 Des formes d'instances plus spécifiques et très localisées

La démocratie participative dans les communes de la MEL se nourrit aussi de dispositifs plus spécifiques qui ciblent plus particulièrement un public : le conseil des jeunes (Armentières, Roubaix, Sainghin), le conseil consultatif de monde associatif (Sainghin) ; ou bien qui se centrent sur une problématique particulière : comité de consultation éducative élémentaire (Sainghin), comité des voisins vigilants, comité consultatif urbanisme (Willems) etc.

Les instances de démocratie s'adaptent aussi à des territoires plus petits. Elles regroupent alors plusieurs compétences et s'emparent de questions diverses : **la Fabrique Sillysienne** par exemple, qui mêle démocratie participative et économie sociale et solidaire, fusionnant ainsi dimension citoyenne et socio-économique dans une même structure. **Le Comité Citoyen Consultatif de Forest-sur-Marque** qui fait de la prospective territoriale sur le thème de l'identité du village ou sur les flux de déplacements.

On relève néanmoins une **absence de ce type d'instance dans les plus petites communes** (par exemple Fromelles, le Maisnil, Wervicq-Sud) qui ont répondu au questionnaire. Mais il est vrai que des efforts de consultation ponctuelle des habitants sur divers projets y sont conduits par des fonctionnaires municipaux via les structures scolaires, le bulletin municipal etc.

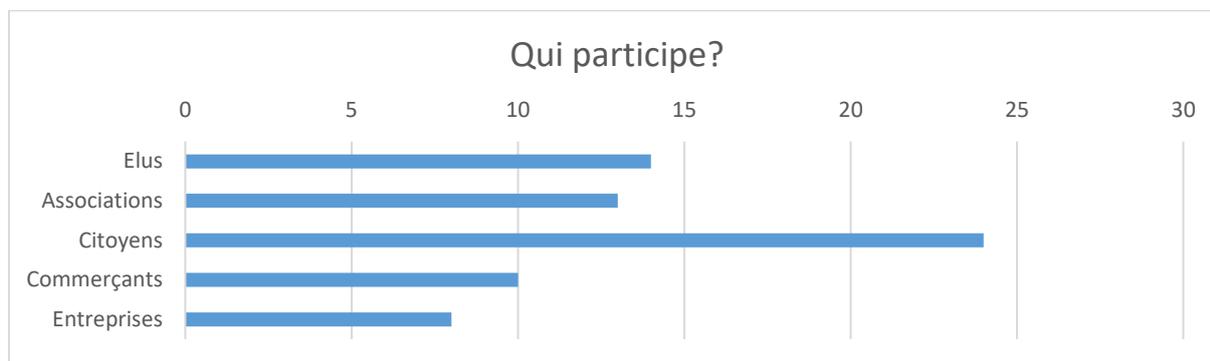
La démocratie participative, au regard du nombre d'institutions présentes sur le territoire, présente donc un double enjeu :

- **Aller au-devant des citoyens** et leur donner par le biais de ces instances de démocratie participative la possibilité de **s'impliquer dans la vie de la commune**.
- **Disposer d'instances qui soient le reflet le plus fidèle possible des habitants**, et qui reflètent donc ce que l'on pourrait appeler « le sentiment général ». (Se pose ici la question de l'ouverture de ces instances aux seuls « citoyens » ou à tous les habitants, et alors avec quels critères pour cela ?).

Les questionnaires nous ont permis d'entrer dans une description plus précise des instances.



### 3. LA PARTICIPATION AUX INSTANCES



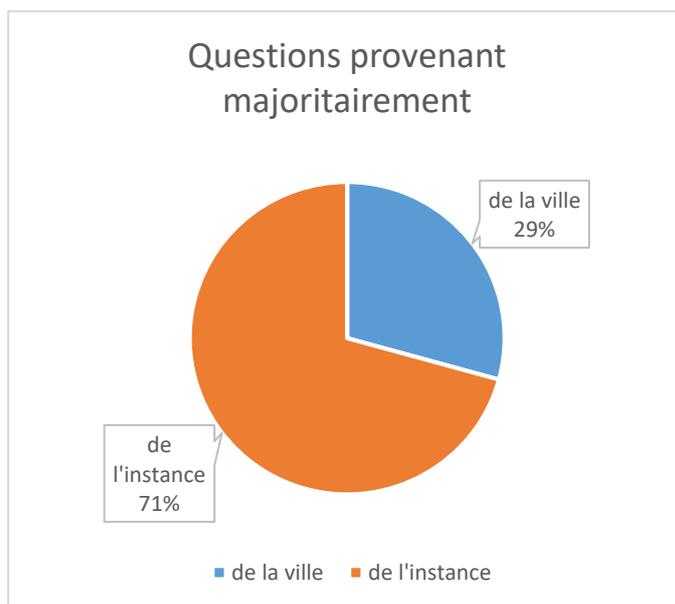
	Combien	Nombre de réunions par an	Nombre de personnes (moyenne)
Conseils citoyens:	4	Moyenne 10 dans petites villes, 120 à Lille, 148 à Roubaix	35 (50 à Lille, 70 à Roubaix)
Conseil de quartier:	8	Moyenne 9 (+ proportionnellement taille de la ville)	156 (300 à Lille et Tourcoing)
Conseil des jeunes	4	Moyenne 10 dans petites villes, 150 à Lille	30
Conseil des enfants	2	200 Lille, 50 Sainghin	120 Lille, 26 Sainghin
Conseil des aînés/seniors	3	20	25
Comité consultatif spécifique	3	entre 5 et 10	10
CCC	3	250 Lille, 60 Armentières, 3 La Madeleine	300 Lille, 40 pour autres
Conseil de Développement	1	Une centaine	170 membres
Concertation de la MEL sur les politiques publiques	1	30	
Pas d'instance formelle	3		

La fréquence des réunions est variable mais on peut considérer qu'elle est **en moyenne d'une réunion par mois par instance** (hors vacances scolaires) ; les chiffres quelquefois importants étant dus au nombre de structures, ou pour les Conseils Communaux de Concertation à une organisation en commissions ou ateliers qui démultiplient les réunions. Ainsi la démocratie participative est réellement présente et active dans ces territoires.

Les maires et les services observent cependant une progressive montée de l'absentéisme, une certaine démotivation. Deux raisons majeures semblent se dégager pour expliquer cet état de fait :

- Une **mauvaise évaluation de l'implication demandée** en matière de disponibilité et de travail sur les thématiques abordées. Des personnes ne peuvent pas faire cadrer leurs contraintes personnelles avec le relatif effort de présence et d'étude demandé. Peut-être celui-ci avait-il été insuffisamment souligné dans les processus de recrutement ? Peut-être peut-on mixer des participations « au long cours » et des participations plus ponctuelles sur un projet, une thématique ?
- Une certaine difficulté pour ces citoyens impliqués à **mettre en adéquation leur volontarisme, leur impatience de voir « les choses bouger » avec le temps de l'action municipale** qui, dans la majorité des cas, doit composer avec l'imbrication des différents niveaux de gestion administrative (commune, MEL, département, région, ...) et les délais qu'elle implique. Cela peut inciter certains à « baisser les bras » devant le peu de résultats tangibles à court terme qui découle de leur participation.

#### 4. LES PRODUCTIONS:



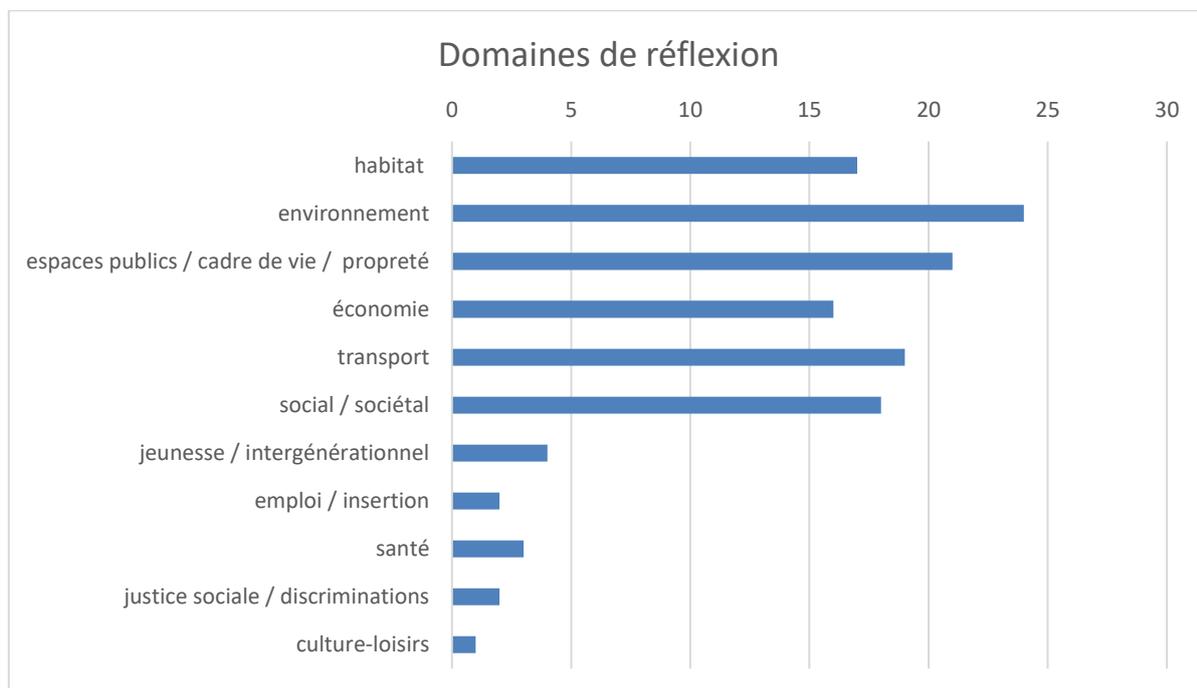
Il est intéressant de remarquer que les questions viennent pour quasiment les **trois quarts** des instances **par auto saisine** ; la saisine est donc largement minoritaire. On peut analyser cela comme une preuve de leur vivacité puisqu'elles ne manquent pas de sujets à débattre et de matière à propositions.

Mais on peut aussi y voir la **difficulté pour les élus à utiliser ces instances de démocratie participative** afin de les aider à améliorer les politiques publiques, et, dans le même temps, à montrer l'utilité de ces enceintes participatives.

**Les productions sont en majorité écrites mais d'autres procédés existent : organisation d'évènements, actions concrètes et mobilisations sont aussi largement utilisées**, ce qui prouve l'intérêt pour l'action des instances de la démocratie participative. Ce point est à mettre en regard du besoin de visibilité et de concrétisation des propositions réalisées par les instances.



## 5. LES THEMATIQUES ABORDEES :



Deux thèmes atteignent ou dépassent les 20% :

- Environnement
- Espaces publics

Suivis par :

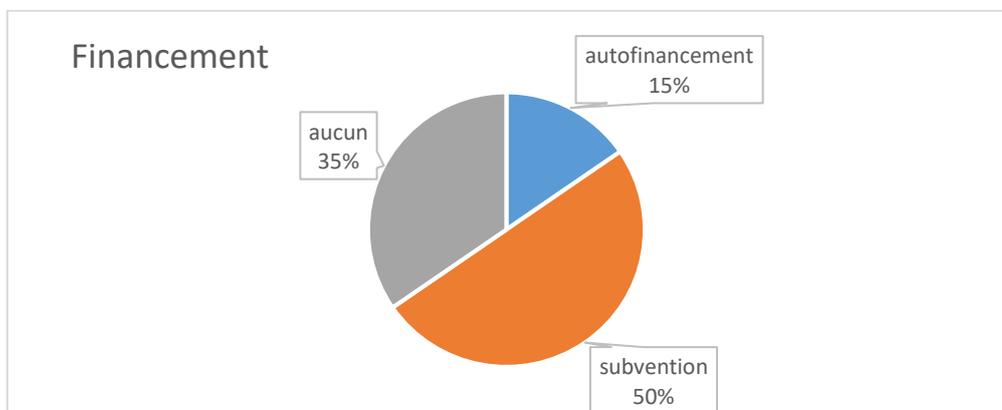
- Social-sociétal
- Transport
- Habitat
- Économie.

A l'inverse, la culture, les loisirs tout comme l'emploi, l'insertion ou la santé sont des sujets peu abordés.

De fait, **tous les sujets ne peuvent pas être traités par ces instances**, au risque pour elles de « papillonner » et de survoler rapidement de trop nombreuses thématiques, mais on constate tout de même que **6 thèmes regroupent quasiment la totalité des sujets abordés**.

Tout au plus peut-on déplorer que les questions culturelles, importantes pour l'identité et le lien social d'un territoire, soient aussi peu traitées.

## 6. LES MOYENS MIS A DISPOSITION (FINANCIER ET COMMUNICATION)



**Une grande partie des structures profitent d'un financement par la mairie ou d'une subvention.** Celles qui ne sont pas aidées directement bénéficient souvent d'un accompagnement par le personnel municipal (chargé de mission, fonctionnaires municipaux qui rédigent les comptes rendus, etc.). On constate qu'un véritable investissement de la part de la commune permet de pérenniser la tenue d'une instance participative active.

**La quasi-totalité des instances communiquent via du papier ou du numérique.** Cependant, les communes répondantes mettent en avant un hiatus entre les activités des instances et leurs relais médiatiques qui devraient se faire au moins dans le magazine de la ville, et éventuellement dans la presse locale, au moins pour les événements majeurs. Or, plusieurs instances n'ont aucun relais. De ce fait, elles n'existent que pour quelques initiés. **Ce manque d'information des habitants sur le rôle et le travail des différentes structures de démocratie participative est identifié par beaucoup comme le principal facteur limitant leur rayonnement.**

## 7. POSSIBILITES DE COOPERATION ENTRE DIFFERENTES INSTANCES :

**Les communes interrogées ont répondu pour la plupart très favorablement à la proposition de déployer des outils pour savoir « qui fait quoi et comment ? »** (Plateforme participative, newsletter, mise en réseau, ...), mais aussi pour mettre sur pied des temps de partage d'expérience (par exemple au cours d'une assise annuelle des différentes instances participatives de la MEL).

**16 communes seraient intéressées par une manifestation regroupant toutes les instances et 18 par la mise en place d'outils (plateforme collaborative, newsletter, ...) permettant d'échanger sur les sujets qui concernent la démocratie participative sur le territoire.**

Sur les outils qui pourraient être mis en place, les réponses se répartissent comme suit :

- Plateforme participative / échange : 7
- Répertoire/réseau : 3
- Newsletter : 1
- Outils d'animation, référentiel consultable en ligne : 2

Ce qui démontre un intérêt assez poussé pour la plateforme d'échange.

Par ailleurs, l'étude des questionnaires démontre **un réel intérêt pour l'échange autour des bonnes pratiques de la démocratie participative**. Il existe une vraie **attente autour d'une mise en réseau** possible des différentes instances, que l'atelier peut esquisser. Ces propositions d'une plateforme participative, d'un répertoire des différentes instances, témoignent de l'intérêt qu'il y aurait à **diffuser et rendre accessible la cartographie réalisée par l'atelier**.

**La possibilité de rencontres, d'assises de la démocratie participative, éventuellement d'une newsletter, voire d'un échange direct avec représentants des instances, sont aussi plébiscitées**. Ces notions de collaboration sont assez partagées car les différentes instances souhaitent apprendre les unes des autres, partager leur réussite et évaluer la possibilité d'exporter des dispositifs qui fonctionnent bien.

**Ce serait aussi un moyen de faire connaître et légitimer leur action, rendue visible et pertinente par un rayonnement au-delà de la commune. Ce qui s'inscrirait de plus dans l'effort actuel de constitution d'une politique d'action métropolitaine et intercommunale.**

## 8. LES ATTENDUS DES DISPOSITIFS DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Les réponses apportées à la question portant sur les objectifs assignés aux instances de démocratie participative montrent trois attentes majeures :

- La première concerne le domaine de **l'écoute, de l'information et de l'échange** : il s'agit de recréer un « forum », un lieu de débat et d'expression des idées du citoyen, mais aussi un lieu où élus et services viendraient expliquer un projet pour recueillir les réactions des habitants. La question du consensus est sujette à débat car faut-il toujours le rechercher, ou se limiter à porter à connaissance des décideurs les points de vue divergents ?
- La seconde concerne davantage **une ambition d'éducation à la citoyenneté**. Il s'agit ici de développer une culture citoyenne, de donner à ceux qui participent à ces instances **des clés de compréhension des problématiques qui se posent au territoire concerné**. Leur créativité que l'on devra chercher à favoriser s'appuiera ainsi sur leurs convictions et idées propres, renforcées par les éléments minimum nécessaires en connaissances techniques et administratives pour proposer avec efficacité, et dans le seul but de servir l'intérêt général.

- La troisième concerne enfin **l'amélioration du quotidien**. On attend dans ce cas des citoyens une expertise d'usage qui guide les actions que la collectivité souhaite mener, qu'il s'agisse de petits projets ou de réflexions à plus grande échelle.



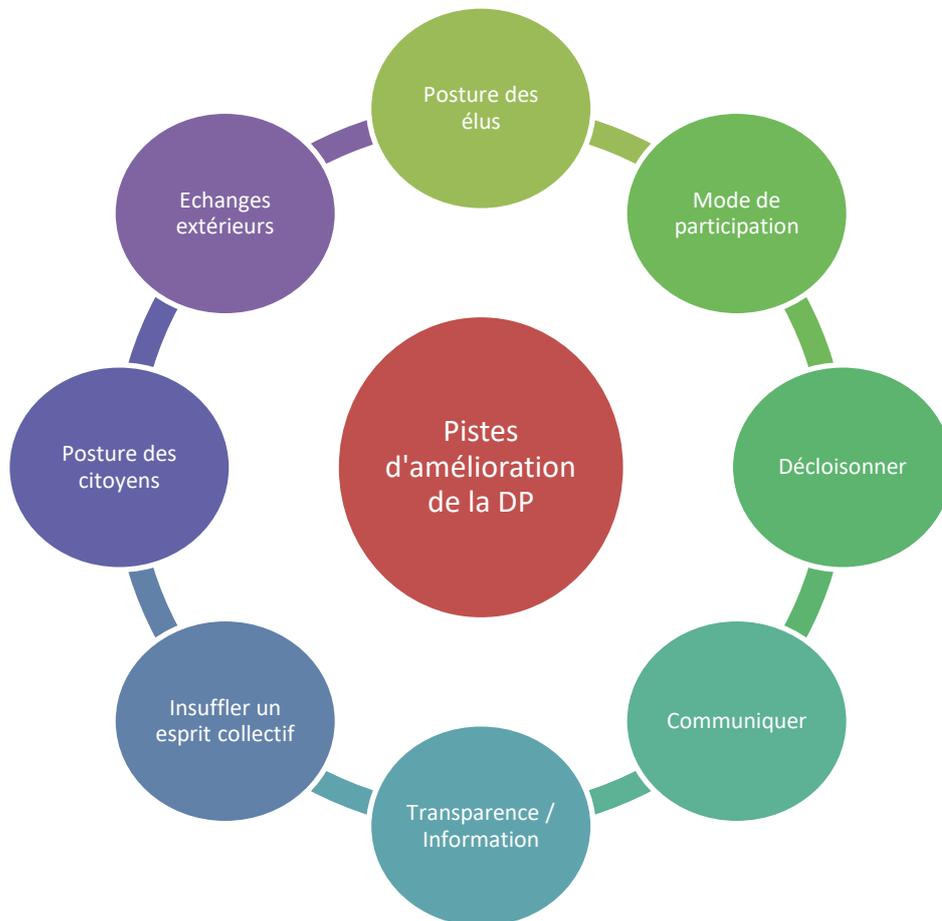
(Voir la carte mentale complète en annexe)

## 9. LES AMELIORATIONS A APPORTER A LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour les répondants, la démocratie participative n'est pas toujours un long fleuve tranquille qui naît dans l'écoute et débouche sur des projets concrets et menés à bien. Des améliorations sont à apporter, elles peuvent être de nature assez concrète et demandent un travail sur :

- La **communication** afin que ces instances se fassent mieux connaître, qu'elles portent à la connaissance de tous les actions et productions qu'elles réalisent, et la façon dont elles se sentent écoutées. Ce faisant, le rôle et la place des citoyens qui participent et s'engagent sera légitimé, et surtout on peut espérer que cela suscitera l'envie pour d'autres de les suivre.
- **Les échanges avec l'extérieur**, car le constat est partagé d'une démocratie participative qui reste à l'intérieur des frontières de sa commune sans beaucoup échanger avec les territoires voisins. C'est donc en contradiction flagrante avec le concept de MEL qui cherche à fédérer un territoire diversifié autour d'ambitions partagées.

- **Les modes de participation** en développant des outils comme les **fab-lab**, le **budget participatif** (qui va se mettre en place à Lille, Armentières, Marcq-en-Barœul et Roubaix), la **Civic Tech**.



(Voir la carte mentale complète en annexe)

On constate aussi un **grand nombre d'interrogations qui portent sur l'articulation des démarches de démocratie participative avec le travail des services techniques et les prises de décision des élus**. Les interrogations existent aussi sur **la transparence** à garantir, sur la posture des élus qui peut être défensive par crainte de se voir dessaisir de la décision malgré la légitimité apportée par l'élection.

Certains enfin s'interrogent sur l'utilité de ces instances s'il n'existe pas une sorte de « Commission des suites » à même de **faire un bilan sur l'impact de leurs travaux et sur les choix pris par l'échelon territorial qui les héberge**.

**Ces débats ne sont pas propres à la MEL** et ont notamment été rapportés dans le cadre des Rencontres Nationales de la Démocratie Participative qui se sont tenues en mars 2018 à Marcq-en-Barœul.

Comme l'indiquent certains répondants, pour sortir de cela **il est important de dialoguer en confiance et en transparence entre élus et membres de ces instances**. Il faut aussi poser dès le départ les règles du débat pour que tout le monde sache ce qui est discutable et ce qui ne l'est pas, afin d'aboutir à

l'amélioration des politiques et de l'action publique sur le territoire dans le sens de l'intérêt général, sans frustration des participants.

## 10. CONCLUSION

**Le travail réalisé par l'Atelier prospectif du Conseil de Développement sur la démocratie participative à tous les étages a permis d'en brosser un premier portrait sur le territoire de la MEL et de faire émerger l'idée d'une mise en réseau des acteurs.**

Même si ce recensement est incomplet il permet déjà de se rendre compte de **la vitalité de ces instances au travers de leur nombre et de leur activité.**

En effet, les différentes instances permanentes de démocratie participative du territoire ont des **objectifs communs** dont le moteur est la volonté de co-construire et améliorer les politiques publiques locales. Pour y parvenir le diagnostic est partagé : il faut **inciter les citoyens à devenir acteurs de leur territoire, favoriser l'expression et les échanges entre élus, techniciens et citoyens, réussir à faire ressortir des intérêts collectifs, comprendre les expériences des uns et des autres pour mieux cerner le besoin.**

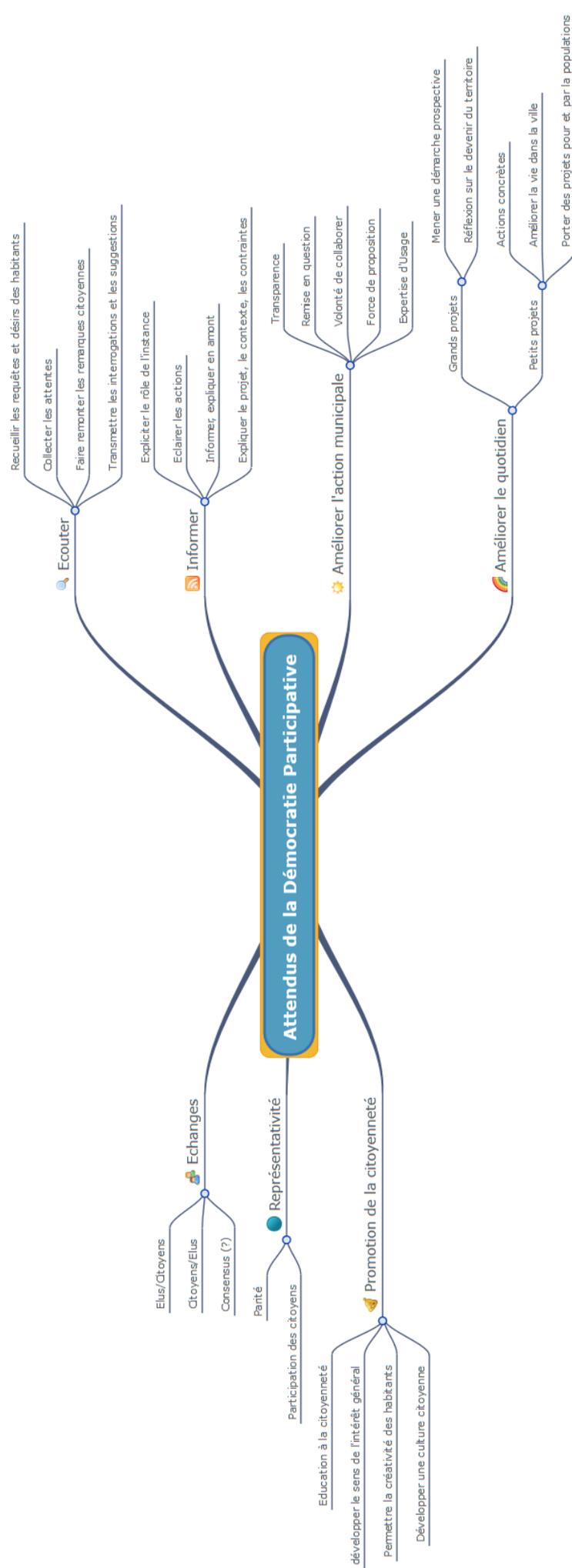
Cependant, les acteurs s'accordent aussi sur les **difficultés** qu'ils rencontrent **dans l'exercice de cette mission au service de l'intérêt général :**

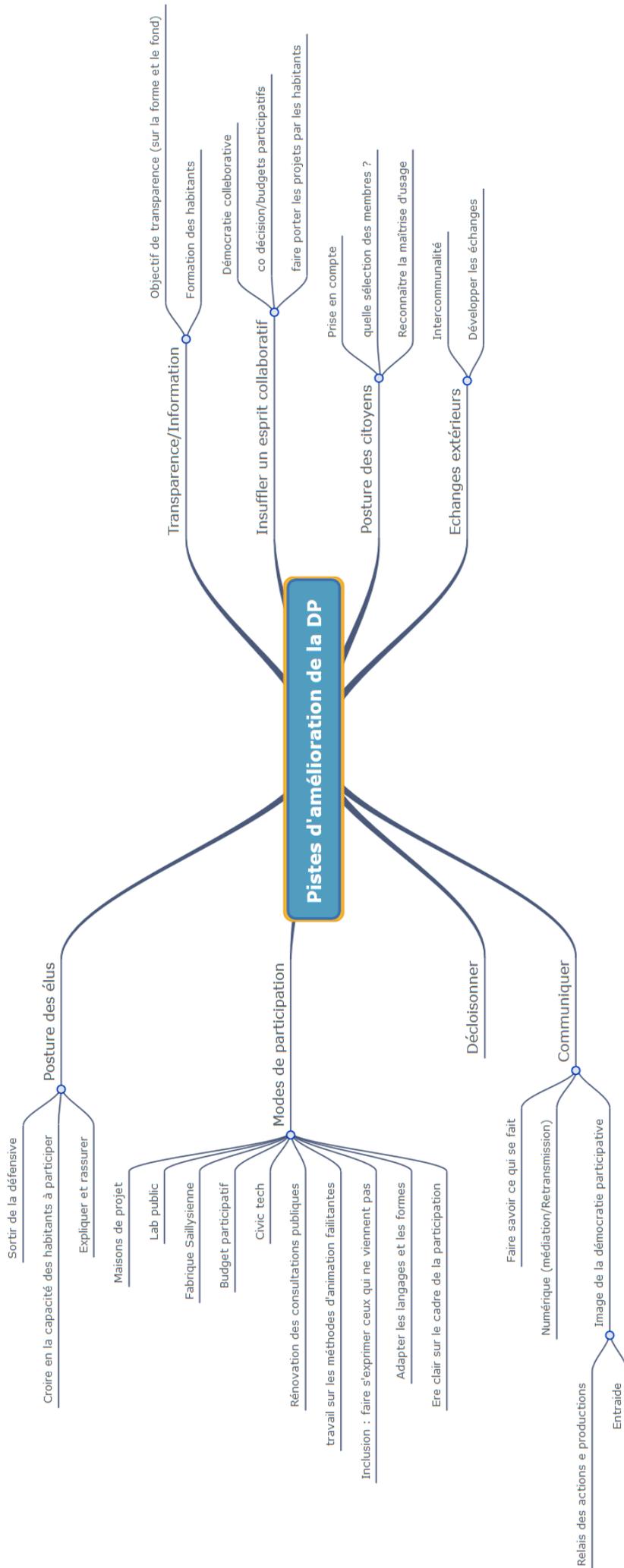
- **Comment concerner le maximum de citoyens, prendre en compte les avis qui émergent de collectifs, intégrer des formes de démocratie participative plus mouvantes ?**
- **Comment valoriser ce qui se dit et se fait ?**
- **Comment arriver à une reconnaissance véritable de la maîtrise d'usage complémentaire de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ?**
- **Comment garantir la transparence et clarifier le cadre de participation pour que les citoyens voient un impact à leur engagement ?**
- **Comment enfin, assurer dans la durée un climat de confiance et d'échanges féconds entre ces instances et les élus et services des municipalités, alors que leurs contraintes et temps sont différents ?**

**Toutes ces interrogations**, toujours d'actualité, et vis-à-vis desquelles chaque instance a expérimenté des modes de faire, **fondent l'intérêt d'un réseau** qui par ailleurs apporterait le bénéfice de réflexions sur les mêmes thématiques mais à des échelles différentes.



## DOCUMENTS ANNEXES





## Questionnaire sur la démocratie participative

### Commune :

Nom de la démarche ou instance citoyenne :

Coordonnées :

Nom du correspondant en mairie, s'il y en a :

Responsable de la démarche ou instance citoyenne :

Date de création :

Nombre de membres :

### Qui participe ?

(Plusieurs réponses possibles)

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Elus                   | <input type="radio"/> |
| Associations           | <input type="radio"/> |
| Citoyens               | <input type="radio"/> |
| Commerçants / Artisans | <input type="radio"/> |
| Entreprises            | <input type="radio"/> |

### Thématiques des travaux :

(Plusieurs réponses possibles)

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Habitat         | <input type="radio"/> |
| Environnement   | <input type="radio"/> |
| Espaces publics | <input type="radio"/> |
| Economie        | <input type="radio"/> |
| Transport       | <input type="radio"/> |
| Social          | <input type="radio"/> |
| Autre :         |                       |

### Moyens à disposition

(Une seule réponse possible)

- |                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| Financier        |                       |
| Auto Financement | <input type="radio"/> |
| Subventions      | <input type="radio"/> |
| Aucun            | <input type="radio"/> |

Humain (Nombre de personnes) :

.....

Nombre de réunions par an :

Ces réunions font-elles l'objet de compte rendu ?	Oui	Non
---	-----	-----

Quels sont les objectifs de la démarche ou de l'instance :

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Nature des productions/Actions par an :**

*(Barrez la ou les mentions inutiles)*

- Avis/ Recommandation
- Manifestations / Evènementiels
- Actions concrètes
- Mobilisation des habitants

**Outils de communication à disposition :**

*(Plusieurs réponses possibles)*

- Numérique
- Papier

Ces informations sont-elles relayées par la presse ?  Oui  Non

**Les contributions sont-elles, majoritairement, issues de :**

*(Une seule réponse possible)*

- Questions posées par la ville :
- Questions émanant de la démarche ou de l'instance citoyenne :

**Selon vous, quelle serait l'action prioritaire pour améliorer la démocratie participative :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Une manifestation regroupant toutes instances de démocratie participative vous paraîtrait-elle pertinente ? :**

Oui  Non

Seriez-vous intéressés par un partage d'expériences ? :  Oui  Non

Seriez-vous intéressés par des outils communs permettant d'échanger ? :  Oui  Non

Lesquels ? :  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous souhaiterions pouvoir rencontrer un ou plusieurs membres de la structure pour échanger sur ce point.

**Merci de désigner une ou plusieurs personne(s) qui la représenterai(en)t :**

Nom :  
Coordonnés (mail / téléphone)

